Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026096-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 08 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : Mme Angélique CADORET

DELIBERATION N°2026/96

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
PROGRAMME DE SOLIDARITE TERRITORIALE
DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Emmanuel DE MIL

Le Conseil départemental du Morbihan a réactivé le Programme de Solidarité Territoriale (PST), destiné à soutenir les projets d'investissement des communes présentant un intérêt général pour la population.
Dans ce cadre, la commune de Le Bono souhaite mettre en œuvre deux projets contribuant à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement du lien social, au soutien de la vie associative et à la transition écologique.

1. Installation d'une aire de jeux pour enfants
La commune projette d'aménager une nouvelle aire de jeux sur l'espace public situé derrière le monument aux morts, place Joseph Le Clanche, au cœur du centre-bourg. Ce site présente un intérêt particulier en raison de sa situation centrale, de sa proximité avec les écoles, les équipements sportifs, les commerces et le principal parking public.

Ce projet a pour objectifs :
- de renforcer l'attractivité du centre-bourg ;
- d'offrir un espace de loisirs sécurisé et accessible aux enfants ;
- de favoriser les rencontres intergénérationnelles ;
- de développer les usages familiaux de l'espace public ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026096-DE

- de soutenir la fréquentation des commerces de proximité ;
- de valoriser le patrimoine communal autour du monument aux morts.

2. Acquisition d'un minibus communal électrique

La commune souhaite également acquérir un minibus électrique destiné aux activités de service public communal et au soutien des initiatives associatives locales.

Ce véhicule permettra notamment :

- les déplacements des enfants et des jeunes dans le cadre des activités périscolaires, extrascolaires et jeunesse ;
- l'organisation de sorties destinées aux aînés ;
- le soutien logistique aux associations sportives, culturelles et de loisirs ;
- le développement d'actions intergénérationnelles ;
- la réduction des déplacements individuels grâce à la mutualisation des transports.

L'acquisition d'un véhicule électrique s'inscrit par ailleurs dans la politique communale de transition écologique et de mobilité durable.

Plan de financement prévisionnel

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Études préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			Europe		
Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			État		
Travaux			Région		
Équipements et mobiliers			Département	20 020,07 €	35,00%
Minibus électrique	33 002,19 €	57,70%	Autres financeurs (précisez)		
Aire de jeux pour enfants	24 198,00 €	42,30%	GMVA	18 590,06 €	32,50%
			Autofinancement	18 590,06 €	32,50%
TOTAL DES BESOINS	**57 200,19 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**57 200,19 €**	**100%**

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le code général des collectivités territoriales,

- **d'approuver le** projet d'installation d'une aire de jeux pour enfants place Joseph Le Clanche ainsi que le projet d'acquisition d'un minibus communal électrique ;

- **d'approuver** le plan de financement prévisionnel correspondant ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026096-DE

- **de solliciter** auprès du Conseil départemental du Morbihan une subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale pour ces opérations ;

- **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

⇨ *Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal : 18 voix pour de la liste « Le Bono citoyen et audacieux » et 5 abstentions de le liste « Nouvel Elan pour Le Bono «*

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO 56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.